Pain au chocolat : Déçu par le CFCM, Rachid Nekkaz porte plainte pour diffamation contre Copé

15/01/2013 à 20h53

Après le retrait de la plainte du CFCM contre Jean-François Copé pour diffamation, Rachid Nekkaz, porte-parole de "Touche pas à ma Constitution", a décidé de déposer plainte à son tour.

Voir le procès verbal sur Islam en France

Le CFCM a décidé de retirer sa plainte pour diffamation contre Jean-François COPE. **L'impunité coloniale est de retour…** En conséquence, j'ai décidé de porter plainte contre COPE pour " diffamation et incitation à la haine raciale" en me rendant ce lundi 14 janvier à 17h au commissariat du 15ème de Paris, à quelques mètres du nouveau siège de l'UMP. Merci.

Trois mois après la première plainte déposée par le CFCM contre Jean-François Copé pour diffamation à l'occasion de l'affaire du «Pain au chocolat», Rachid Nekkaz regrette le retrait de la plainte du CFCM.

Cette organisation pourtant censée défendre les Français de cultures musulmanes face aux dérives racistes et xénophobes provenant d'hommes politiques de tous bords, a en effet décidé de faire marche arrière. Rachid Nekkaz regrette qu'aucune organisation des droits de l'homme ou structures pilotées par des personnalités de cultures musulmanes n'aient réagi aux atermoiements du CFCM depuis une semaine.

Prenant acte de cette situation inacceptable au regard de la défense de la dignité des Français de cultures musulmanes, Rachid Nekkaz s'est vu dans l'obligation de réagir à son tour et de saisir la justice dans cette affaire, alors qu'il est engagé dans un combat touchant à la défense des libertés,

notamment la question du Niqab et des parrainages citoyens.
oumma (Merci à Mdesouche)